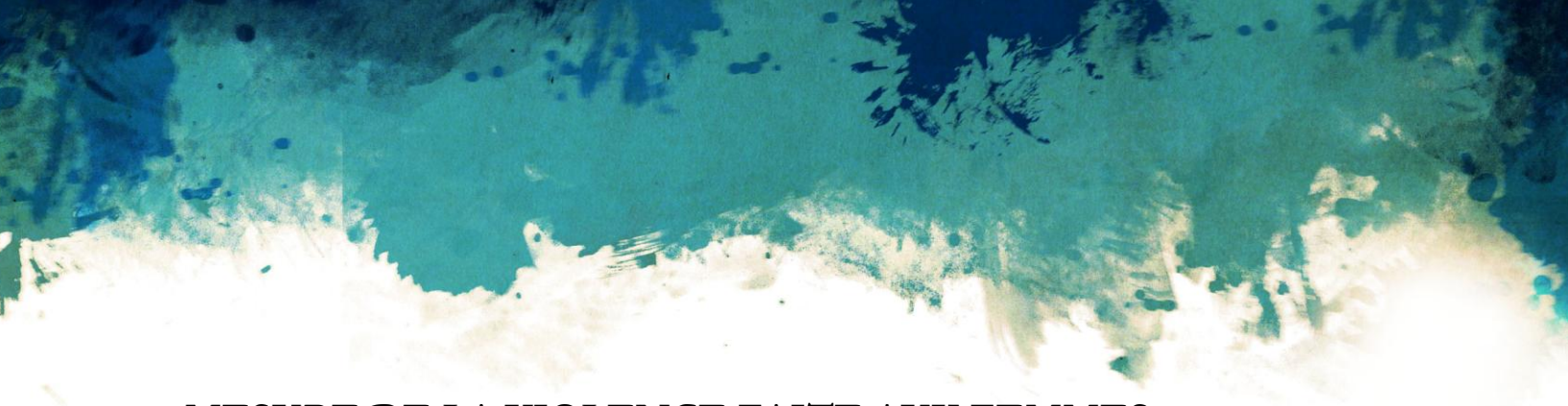




MESURE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : TENDANCES STATISTIQUES — PRINCIPALES CONSTATATIONS

La présente fiche d'information donne un aperçu des principales données statistiques contenues dans le rapport *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques* (2013). Ce dernier peut être consulté dans son intégralité à l'adresse suivante : www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf.

Violence faite aux femmes au Canada

Faits saillants

- La violence faite aux femmes reste un problème sérieux au Canada. Même si on a fourni des efforts considérables pour l'éliminer au cours des dernières années, cette violence persiste dans la sphère publique comme dans la sphère privée, et il reste fort à faire pour en venir à bout.
- Les données déclarées par la police et les données autodéclarées montrent que, comparativement aux hommes, les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de certaines formes de violence, notamment : la violence entre partenaires intimes, les formes graves de violence conjugale, l'agression sexuelle et le harcèlement criminel.
- On estime que la fréquence réelle de la violence envers les femmes et les filles est beaucoup plus élevée que ne le révèlent les données policières, car un fort pourcentage des incidents ne sont pas signalés aux autorités.

Fréquence et gravité

- Selon les données policières, un peu plus de 173 600 femmes de 15 ans et plus ont été victimes d'un crime violent en 2011, soit 1 207 victimes par tranche de 100 000 Canadiennes. Ce taux est légèrement plus élevé que celui des crimes violents contre les hommes.
- Même si les hommes et les femmes sont victimes de violence dans des proportions quasi égales, il y a des types de violence qui touchent plus particulièrement les femmes. Par exemple, selon les données déclarées par la police, les femmes risquent 11 fois plus que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle et trois fois plus d'être harcelées criminellement.
- Les données déclarées par la police montrent que certaines formes de violence faites aux femmes ont connu un recul au cours des dernières années. C'est le cas des tentatives de meurtre et des voies de fait. Cependant, la fréquence d'autres types d'infractions est demeurée stable ou a augmenté. Par exemple, le taux d'agressions sexuelles a augmenté en 2010, puis est resté stable en 2011.

- Selon les données autodéclarées, les taux de violence envers les femmes de 15 ans et plus sont restés relativement stables de 1999 à 2009. Comme dans le cas des données déclarées par la police, il y a des variations sexospécifiques dans les tendances et niveaux de risque observés relativement à certains types d'actes violents. L'unique catégorie d'actes violents qui touche moins souvent les femmes que les hommes est celle des voies de fait, ce qui demeure année après année.
- La majorité des actes de violence envers les femmes sont commis par des hommes (83 %). Selon les données policières, ces derniers sont les auteurs présumés de 60 % des actes de violence commis par des personnes qui appartiennent au cercle de connaissances ou d'amitiés de la victime; de 68 % des actes de violence familiale non conjugale; de 74 % des actes de violence commis par des étrangères ou étrangers; et, enfin, de 98 % des actes de violence entre partenaires intimes.
- Selon les données policières, le taux de crimes violents envers les femmes est plus élevé dans les territoires que dans le reste du Canada. En 2011, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, il était respectivement de 4, 9 et 13 fois la moyenne nationale.
- Les variations qu'on observe d'une province à l'autre dans la fréquence de la violence faite aux femmes sont similaires à celles qu'on enregistre pour les crimes violents en général. Selon les données déclarées par la police, la Saskatchewan et le Manitoba ont systématiquement les taux les plus élevés de violence envers les femmes (environ deux fois la moyenne nationale en 2011). À l'inverse, l'Ontario et le Québec affichent les taux les plus bas au pays. Selon les données autodéclarées, les taux de violence envers les femmes sont semblables dans l'ensemble des provinces.

Facteurs de risque

- Bien que la violence envers les femmes ne connaisse pas de frontières sociodémographiques, les données montrent que certaines populations de filles et de femmes sont particulièrement à risque. Certains facteurs sociodémographiques et communautaires, comportements liés au mode de vie et autres événements de la vie ont une incidence sur le risque d'être victime de violence. Par exemple, le fait d'avoir vécu de la violence psychologique ainsi que le fait d'avoir été victime d'exploitation financière sont des facteurs de risque pour une violence conjugale croissante.
- Tant les données autodéclarées que les données déclarées par la police révèlent que les jeunes femmes sont les personnes qui risquent le plus d'être victimes de violence.

- Tant les données déclarées par la police que les données autodéclarées montrent que les femmes autochtones continuent de subir de la violence conjugale et non conjugale dans des proportions qui dépassent celles des non-autochtones. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009 (données autodéclarées), les femmes autochtones sont 2,5 fois plus souvent victimes d'actes violents que les femmes non autochtones.
- Selon les données autodéclarées, les femmes célibataires sont celles qui sont le plus souvent victimes de violence. Les femmes célibataires sont environ quatre fois plus souvent victimes d'actes de violence non conjugale que les femmes mariées ou vivant en union libre, et trois fois plus souvent que les femmes séparées, divorcées ou veuves.
- L'exposition à un crime violent a aussi des effets importants sur la santé mentale et le bien-être émotionnel des femmes, et ce, dans une plus grande mesure que chez les hommes. Par exemple, selon l'ESG de 2009, chez les victimes de violence conjugale, sept fois plus de femmes que d'hommes vivent dans la peur, trois fois plus souffrent de dépression ou d'anxiété, et deux fois plus ressentent de la colère. La violence non conjugale produit en gros les mêmes effets à une différence près : les hommes et les femmes ressentent de la colère en proportions comparables (34 % comparativement à 31 %).

Conséquences

- Selon les résultats de l'ESG de 2009, en plus de ses conséquences émotionnelles et physiques, la victimisation a souvent des effets sur le sentiment de bien-être et de sécurité de la personne. En général, les femmes craignent le crime plus que les hommes. Les données autodéclarées montrent les femmes qui ont été victimes de violence non conjugale sont particulièrement sujette à la peur.

Interventions

- Bien que, au cours des 30 dernières années, il y a eu de nettes améliorations dans la réponse du système pénal à la violence faite aux femmes, les données montrent que cette violence n'est souvent pas signalée à la police. Par exemple, selon l'ESG de 2009, moins du tiers des femmes victimes de violence conjugale ont signalé l'incident à la police (comparativement à 36 % en 2004).
- Le signalement de la violence non conjugale envers les femmes est passablement stable depuis 2009 (28 %); les taux sont identiques pour les hommes et pour les femmes.

- Les raisons pour lesquelles les actes ne sont pas signalés à la police sont semblables, qu'il s'agisse de violence conjugale ou de violence non conjugale. Les raisons les plus souvent invoquées sont que l'incident a été réglé d'une autre façon, qu'il s'agissait d'une affaire personnelle, que l'incident n'était pas suffisamment grave et que la victime ne voulait pas avoir affaire à la police. Même si les raisons données par les victimes sont semblables qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, les femmes craignent davantage les représailles (18 % contre 9 %).
- Parmi les actes violents envers les femmes signalés à la police et confirmés par celle-ci, 76 % ont été élucidés. Environ 70 % d'entre eux se sont soldés par le dépôt d'accusations ou une recommandation à cet effet.
- Parmi tous les crimes violents signalés par les femmes, les agressions sexuelles commises par une personne autre qu'une conjointe ou un conjoint sont celles qui sont le moins souvent signalées à la police.
- Le rapport traite aussi pour la première fois des coûts économiques de la violence. L'ajout d'une dimension économique à l'analyse de la violence a son importance, car cette dimension permet de mieux comprendre les coûts individuels et les coûts pour la société. Dernièrement (2013), une étude réalisée par le ministère de la Justice du Canada a estimé à 4,8 milliards de dollars les coûts de la violence conjugale envers les femmes pour l'année 2009ⁱ.
- Les données restent lacunaires dans certains domaines, comme celui de la traite des personnes. Au Canada, la traite à des fins d'exploitation sexuelle est plus courante que la traite à des fins de travail forcéⁱⁱ. Ces crimes touchent les femmes et les enfants de façon disproportionnée, et les adolescentes et les femmes autochtones sont particulièrement à risque. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux déploient des efforts considérables pour lutter contre la traite des personnes, mais beaucoup de travail reste à faire, l'étendue du problème demeurant largement inconnue.

Enjeux émergents et orientations futures

- La mise à jour du rapport *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques* permet non seulement d'enrichir les connaissances existantes sur la violence sexiste, mais aussi d'étendre l'analyse à de nouveaux domaines. La nouvelle édition contient des données sur la violence dans les fréquentations amoureuses, la violence faite aux filles et la violence commise à l'extérieur du contexte familial ou par une personne autre qu'une ou un partenaire intime.
- Des efforts supplémentaires sont requis pour apprendre à lutter contre l'intimidation en ligne et la cyberviolence. La hausse vertigineuse de l'utilisation des technologies s'accompagne d'une hausse comparable de leur abus. De futurs projets pourraient mettre en lumière de nouvelles façons d'utiliser la technologie pour intervenir contre cette forme de violence faite aux femmes et aux filles et pour la prévenir.
- Il est aussi important de continuer de prendre en considération les besoins de populations particulières, comme les femmes autochtones, immigrantes ou membres d'une minorité visible.

- 
- Il est vital d'approfondir les connaissances et d'améliorer l'information disponible afin de dresser un portrait plus juste des dimensions sexospécifiques de la violence et des enjeux émergents. Ce savoir servira en retour à éclairer les recherches, les programmes et les politiques visant à améliorer les interventions auprès des victimes de violence dans l'avenir.

ⁱ www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/ir/index.html.

ⁱⁱ www.gov.mb.ca/msw/publications/human_trafficking.pdf .